



L'aménagement du territoire est une pratique de planification se situant le plus couramment à l'échelle régionale ou intermunicipale et couvrant les territoires des municipalités régionales de comté et des communautés métropolitaines.

Il vise à l'articulation du développement régional et de l'aménagement des municipalités. Il s'intéresse au réseau des villes et à leurs relations entre elles, à leur position et leur vocation dans le territoire. Il se préoccupe également de l'articulation du rural et de l'urbain, de même que de l'aménagement rural et de la gestion intégrée des ressources dans une perspective de développement durable. Il vise une saine gestion de l'urbanisation, ainsi qu'une insertion respectueuse du développement dans son contexte naturel.

L'aménagement du territoire est également un exercice de conciliation des préoccupations locales et régionales avec les priorités collectives nationales et même globales, via l'application cohérente des politiques publiques sur le territoire et la coopération intergouvernementale.

L'urbaniste en milieu urbain va traiter plus finement de l'articulation des activités, des équipements collectifs, des constructions et des aménagements, pour l'ensemble du territoire urbanisé, comme à l'échelle plus fine des quartiers et même des projets ponctuels. L'urbaniste en milieu régional va davantage effectuer des exercices d'aménagement du territoire impliquant diverses entités municipales, par exemple, dans une perspective de mise en commun des ressources.

## LES INTERVENTIONS DE L'URBANISTE

- **Analyser et évaluer :**
  - o les connaissances sur le territoire pour formuler la problématique au sein du schéma d'aménagement et de développement;
  - o les orientations et politiques gouvernementales qui s'appliquent sur le territoire et leurs retombées positives et négatives.
  - o l'état, la localisation et les impacts des grands équipements et infrastructures et proposer des mesures d'intégration de ces grands équipements et infrastructures aux autres affectations du territoire identifiées;
  - o la conformité des documents d'urbanisme des municipalités locales au schéma d'aménagement ainsi que des demandes relativement à la zone agricole protégée.
- **Planifier, élaborer et mettre en œuvre :**
  - o des schémas d'aménagement et de développement des communautés métropolitaines et des municipalités régionales de comté;
  - o des plans quinquennaux de développement des Conférences régionales des élus, des plans directeurs de l'eau par bassin versant, des plans de protection et de mise en valeur de la forêt privée, des plans d'affectation du territoire public;
  - o des plans de gestion des matières résiduelles, aux plans de gestion des rives, du littoral et des plaines inondables, aux schémas de couverture de risques en matière d'incendies ainsi qu'aux schémas de sécurité civile;
  - o des plans d'action visant la mise en œuvre des schémas, des plans de développement du territoire, et participer à l'élaboration des plans d'action locaux pour l'économie et l'emploi.
- **Conseiller, concerter :** les municipalités, les municipalités régionales de comté, le gouvernement et les organismes du milieu.

## HABILETÉS PROFESSIONNELLES DE L'URBANISTE

- Formation multidisciplinaire en aménagement et urbanisme
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Connaissance pratique des cadres législatifs, des politiques et programmes gouvernementaux, régionaux et municipaux
- Capacité de travailler en équipe
- Écoute, disponibilité
- Habiletés de communicateur

## LES EMPLOYEURS POTENTIELS

**Gouvernement provincial et ses mandataires :** Ministère des Affaires municipales et des Régions et divers ministères, agences gouvernementales et organismes mandataires

**Centres de recherche et enseignement universitaire**

**Gouvernements régionaux et locaux :** Villes, municipalités locales, municipalités régionales de comté, Communautés métropolitaines et sociétés paramunicipales

Sociétés de développement économique (SDE) et organismes de développement économique, touristique et culturel

**Secteur privé :** Firmes d'experts conseils en urbanisme, génie, environnement

**Secteur communautaire :** Associations, regroupements de citoyens et organismes communautaires

**Secteur international :** Organisations de développement international et d'aide aux pays en développement

## QUELQUES EXEMPLES

- Vision stratégique de la MRC Memphrémagog
- Projet de schéma d'aménagement révisé de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière
- Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales - Région métropolitaine de Montréal, 2001-2021
- Guide des paysages de Lotbinière
- Politique culturelle de la MRC des Pays-d'en-Haut
- Plan stratégique de Gatineau
- Travaux et activités du COVABAR (Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu)
- Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels - Ville de Montréal
- Plan des grands enjeux économiques de la Communauté métropolitaine de Québec